



VILLE DE
PONT-A-MARCO

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

JOURNEE MONDIALE DU NETTOYAGE DE NOTRE
PLANETE

Dimanche 17 septembre 2023

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande en date du 25 août 2023 formulée par Monsieur CLAISSE Fernand au nom de la Commission Vie Associative,

Considérant que, pour permettre le bon déroulement de la manifestation et assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions comme suit :

ARRETONS

Article 1 – Le dimanche 17 septembre, de 10H00 à 12H00, aura lieu le ramassage des déchets sur l'ensemble de la commune de Pont-à-Marcq.

Article 2 – Les participants devront impérativement être munis d'un gilet jaune de haute visibilité. Ils devront également porter une tenue adaptée pour éviter les risques de blessures ou de piqures.

Article 3 – Les services techniques municipaux mettront à disposition du matériel de balisage pour sécuriser certains secteurs de collecte ainsi que des contenants et outils adaptés (sacs poubelles, pinces à déchets et gants).

Article 4 – Des points de collecte seront installés sur différents secteurs de la commune, dont les déchets seront ramassés par les services techniques municipaux.

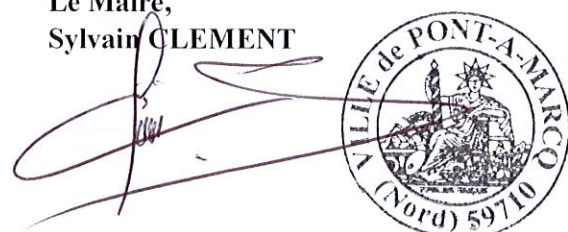
Article 5 – Le présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu de rassemblement de façon lisible et facilement consultable.

Article 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,
Monsieur CLAISSE Fernand, le demandeur,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 31 août 2023

Le Maire,
Sylvain CLEMENT



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE



CONSIGNES
DE SÉCURITÉ
ET ASSURANCE

LE 16 SEPTEMBRE 2023



Inscription, référencement de cleanups et adhésion sur worldcleanupday.fr



Consignes de sécurité

Équipez-vous : gants anti-coupures (impératif) ou de jardinage, vêtements couvrants, visibles et adaptés à la météo, chaussures avec semelle renforcée pour éviter les transpercements.



Ne vous mettez pas en danger !

Évitez les zones dangereuses et difficiles d'accès. Restez à portée de vue et d'ouïe du groupe.



Ne ramassez pas un déchet trop lourd à moins de disposer d'un engin de levage adapté.



Ne ramassez pas seul un déchet dont la teneur et le niveau de dangerosité ne sont pas clairement identifiés.
Demandez l'avis de l'organisateur.



Ne ramassez pas les déchets amiantés mais prévenez votre mairie.
Ne ramassez pas les armes et explosifs mais prévenez la police/gendarmerie.



Manipulez avec précaution les produits chimiques portant les pictogrammes ci-dessous :

Ne les ouvrez pas s'ils contiennent encore des produits !

Mettez-les de côté et ne les mélangez pas aux autres déchets.



**SOYEZ VIGILANTS LES UNS VIS-À-VIS DES AUTRES.
EN CAS D'ACCIDENT, APPELEZ L'ORGANISATEUR ET/OU LES SECOURS.**





Équipements et matériels indispensables

Afin de prévenir tout risque d'incident, il est préférable de s'équiper convenablement pour que votre cleanup se déroule le plus agréablement possible. Il faut avoir pour cela :

Des vêtements adaptés

Selon la météo et le lieu de ramassage. Idéalement, un pantalon long (pour éviter les égratignures ou les tiques). Le plus : le T-Shirt WCD pour la classe, en vente sur [vestiaire officiel](#) !

Des chaussures avec semelles renforcées

Selon les terrains : baskets, chaussures de randonnée, bottes ou chaussures de sécurité.

Le gilet de sécurité

Fortement recommandé en tous lieux pour les enfants. Indispensable pour tous si votre cleanup se fait aux abords de lieux de circulation.

Des gants épais

Des gants anti-coupure de bricolage ou de jardinage (norme EN 388). Éventuellement des gants fins pour le ramassage des mégots exclusivement.



Du matériel de balisage

Sécuriser si besoin le cleanup à l'aide de plots ou de barrières qui peuvent être fournis par la mairie.

La trousse de secours

Même si toutes les mesures sont prises elle reste **IN-DIS-PEN-SABLE** et obligatoire car on n'est pas à l'abri d'un petit bobo !

Des contenants et outils adaptés

Selon les déchets : sacs noirs, sac transparents, cabas de courses, sacs renforcés, seaux. Cela facilitera le tri ! Pince à déchets utiles pour certains, elles vous aideront à atteindre des déchets dans des fourrés.

Eau, savon et gel hydroalcoolique

Bien utile pour se nettoyer les mains à la fin du cleanup.



Assurance, risques et responsabilités

Comprendre et appréhender clairement les risques et les responsabilités encourues par les bénévoles adhérents ou non.

Les bénévoles adhérents

Les risques encourus

- **Physiques** : Accidents coupure (réels), brûlures (rares), piqûres (rares) /intoxication (rares), blessure au dos (potentiels), blessure aux membres inférieurs (réels), éclats (rares)
- **Routiers** : Accidents de parcours pour se rendre sur le Cleanup à pied, à vélo ou en véhicule motorisé
- **Juridiques** : Mise en cause de la responsabilité civile ou pénale en cas de mise en danger délibérée ou de tout autre acte entrant dans cette catégorie
- **Sanitaires** : Contamination par une maladie (Tétanos, Leptospirose, Lyme, etc.)
- **Terroristes**

Les obligations et responsabilités de l'association ou de tout organisateur bénévole adhérent

Informers les bénévoles organisateurs et participants des risques encourus.

Rendre obligatoire le port des Equipements de Protection Individuelle adaptés dont la liste aura été préalablement communiquée, sous peine d'exclusion de l'événement.

Faire respecter les consignes de sécurité qui auront été préalablement communiquées et expliquées.

S'être assuré que les déchets ramassés soient dûment collectés ou emmenés dans des lieux adaptés à leur élimination ou recyclage.

Les solutions assurantielles

L'association World Cleanup Day - France couvre les bénévoles adhérents à jour de leur cotisation (5 euros) pour l'ensemble des risques exposés ci-dessus.

Les bénévoles non-adhérents

Les risques encourus

- **Physiques** : Accidents coupure (réels), brûlures (rares), piqûres (rares) /intoxication (rares), blessure au dos (potentiels), blessure aux membres inférieurs (réels), éclats (rares)
- **Routiers** : Accidents de parcours pour se rendre sur le Cleanup à pied, à vélo ou en véhicule motorisé
- **Juridiques** : Mise en cause de la responsabilité civile ou pénale en cas de mise en danger délibérée ou de tout autre acte entrant dans cette catégorie
- **Sanitaires** : Contamination par une maladie (Tétanos, Leptospirose, Lyme, etc.)
- **Terroristes**

Les obligations et responsabilités de l'association

Informers les bénévoles des risques encourus étant entendu que dans ce cadre l'association ne pourra être reconnue comme organisatrice de l'événement mais simple promoteur d'une action citoyenne.

Informers les bénévoles de leur obligation de porter des Equipements de Protection Individuelle adaptée dont la liste aura été préalablement communiquée.

Informers l'organisateur de son obligation de faire respecter les consignes de sécurité qui auront été préalablement communiquées et expliquées.

Avoir informé les bénévoles non adhérents de leur obligation de déposer les déchets ramassés dans des lieux adaptés à leur élimination ou recyclage ou de les faire enlever par les services techniques des territoires concernés.

Les solutions assurantielles

L'association World Cleanup Day - France ne couvre pas pour les risques exposés ci-dessus :

- Les organisateurs et participants non adhérents qui sont ou doivent eux-mêmes être couverts par leur assurance responsabilité civile.
- Les organisateurs partenaires (associations, entreprise, etc.) qui sont ou doivent eux-mêmes être couverts par leur propre assurance.

Rôle de l'Ambassadeur

- Informer chaque organisateur de sa zone sur ses obligations notamment sur la déclaration aux collectivités concernées et sur le respect du port des EPI par ses participants
- Inciter chacun à s'assurer de sa bonne couverture assurantielle
- Remonter toute difficulté ou question à contact@worldcleanupday.fr